



Condamnation refus d'obtempérer

Par **steph**, le **21/10/2012 à 14:53**

Bonjour,rnrnJe me permets de poster ce message car j'ai été condamné (en appel) suite à un refus d'obtempérer. J'ai eu comme peine uniquement une suspension de permis d'une durée d'1 mois ainsi qu'un retrait de 6 points sur le permis bien sur.rnrnJ'aimerais maintenant savoir ce qu'il en est du point de vue du casier judiciaire. Y a t'il une inscription ? Est ce dommageable pour ma situation professionnel car je travaille dans l'aéronautique ? rnrnMerci de m'aider rnrnBon week end

Par **amajuris**, le **21/10/2012 à 20:45**

bjr,rndommageable difficile de le savoir mais votre condamnation pénale doit bien figurer dans un fichier genre STIC.rnCDT

Par **steph**, le **26/10/2012 à 16:40**

Bonjour, rnrnPourriez vous m'en dire + svp ? rnrnMerci d'avance